



CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

FISCALITÉ DES ENTREPRISES
UN AN DE JURISPRUDENCE :
DÉCRYPTAGES ET PERSPECTIVES

À PARIS ET À DISTANCE

23 JANVIER 2025 DE 9H À 13H

L'année 2024 a été marquée par une intense activité jurisprudentielle, touchant tant la fiscalité des entreprises que celle des particuliers, à l'échelle nationale et européenne.

Nous vous proposons de revenir sur les décisions fiscales les plus structurantes rendues en 2024 en intégrant les nouveautés législatives, pour en dégager une compréhension dynamique et une portée pratique.

Cette conférence, organisée par Analyse Experts, offre une occasion exceptionnelle de bénéficier de l'éclairage d'intervenants de très haut niveau et de pouvoir échanger avec eux sur l'actualité jurisprudentielle de l'année écoulée dans un cadre privilégié.

PROGRAMME

Imposition des bénéfices

- › CE, 11 juin 2024, n° 470721, « *sté Agapes* » : **titres de participation et moins-values sur titres** : nouvelles précisions apportées en cas de recapitalisation d'une filiale suivie de sa dissolution.
- › CAA de Paris, 11 octobre 2024, n°22PA04107 « *Groupe Adéo* » : **liquidation amiable d'une filiale** : précisions sur le caractère déductible d'une perte sur créance, d'une provision sur créance et d'une moins-value à court-terme ?
- › CE, 26 avril 2024, n° 472855, « *société CMM Finances* » : **translucidité fiscale** : quelles conséquences, pour les associés d'une société de personnes, de la levée d'option d'achat d'un bien loué en crédit-bail par cette dernière ?

Financement intra-groupe

- › CE, 29 décembre 2023, n° 455810, « *SA Cie Gervais Danone et SAS Danone* » : **deductibilité des subventions intra-groupe** : l'aide visant à sauvegarder les perspectives de chiffres d'affaires futurs est-elle à caractère commercial ?
- › CE, 5 avril 2024, n° 471139, « *SAS GEII Rivoli Holding* » : **intérêts intra-groupe et taux de pleine concurrence** : les dernières précisions utiles en matière de preuve et de justification.
- › CE, 23 juil. 2024, n° 474666, « *SAS Howmet* » : **abus de droit et financement intra-groupe** : le cas de l'interposition d'une société filiale française dans le cadre d'un montage jugé artificiel.

Régime « mère-fille »

- › CE, 23 juil. 2024, n° 481894, « *BNP* » : **abus de droit et régime mère-fille** : précisions sur le pouvoir de requalification de l'administration fiscale et la mise en œuvre de la procédure de l'abus de droit.
- › CAA de Nancy, 21 décembre 2023, n° 22NC03166 : **société en formation** : précisions sur le point de départ du délai de conservation des titres pendant au moins deux ans.

Intégration fiscale

- › CE, 9 octobre 2024, n°490195, « *HSBC Bank PLC Paris Branch* » : « **tunnelisation** » du délai spécial de **réclamation** au sein des groupes fiscaux intégrés.

Titres de participation

- › CAA de Marseille, 14 juin 2024, n°22MA02242 : qualification de titres de participation appréciée à l'aune du **critère d'utilité** (prérogatives juridiques).

Taxes diverses sur les entreprises

- › CE, 17 juin 2024, n° 474155, « *SA Blue Solutions* » : **les abandons de créance** sont-ils pris en considération dans le calcul du rapport d'assujettissement à la taxe sur les salaires ?

Le programme sera actualisé des modifications les plus récentes au jour de la conférence (e.g., décisions jurisprudentielles, positions administratives, principaux changements issus des lois de finances, etc.).

PRÉSIDENT DE SÉANCE

Olivier FOUQUET

Président de la section des finances
Conseil d'État

INTERVENANTS

Benoît BOHNERT

Président-adjoint de la section des finances
Conseil d'État

Frédéric GERNER

Avocat en droit fiscal
CMS Francis Lefebvre

Éric QUENTIN

Avocat associé
Hoche Avocats

Frédéric TEPER

Avocat associé
Arsene Taxand

OBJECTIFS

- › Décrypter les dernières évolutions jurisprudentielles en matière de fiscalité des entreprises.
- › Analyser la portée stratégique et les répercussions de jurisprudences récentes de nature (i) à affecter vos pratiques en cours, et (ii) à anticiper les éventuelles contestations, risques et opportunités futures.

PUBLIC VISÉ

- › Avocats fiscalistes
- › Responsables ou directeurs fiscaux
- › Ingénieurs patrimoniaux
- › Conseillers en gestion de patrimoine
- › Banquiers privés
- › Notaires
- › Experts comptables
- › Family officers

PRÉREQUIS

- › Être avocat fiscaliste ou conseil fiscal expérimenté ou avoir un poste de direction financière ou fiscale.

PARTICIPATION

- › 485,00 € HT (TVA 20 %) par participant.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- › Point de l'état du sujet réalisé par un expert à partir des principaux enjeux de ce sujet.
- › Échanges avec les participants.
- › Participation interactive.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

EN PRÉSENTIEL

- › Accessibilité : 21 rue du Jour - 75001 PARIS.
- › Métro Chatelet (ligne 1) ou Étienne Marcel (ligne 4) ou RER Chatelet-les-Halles.
- › Salle aux normes PMR.

EN DISTANCIEL

- › Connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation.
- › Possibilité d'interagir et de poser des questions aux intervenants grâce au tchat live.

Programme, supports de formation, arrêts commentés et livret d'accueil sont disponibles dans l'espace personnel en ligne de chaque participant.

ÉVALUATION ET SATISFACTION

EN LIGNE DANS L'EXTRANET DE CHAQUE PARTICIPANT

- › Avant la conférence, un court questionnaire en ligne sur des questions techniques en rapport avec le sujet de l'événement.
- › En fin de conférence, un court questionnaire en ligne sur des questions techniques en rapport avec le sujet de la conférence.
- › En fin de conférence, un court questionnaire de satisfaction : Avec votre accord, la note globale, le *Net Promotor Score* (NPS) et vos verbatims seront publiés sur notre site internet.
- › Suivi des présences et envoi d'un certificat de réalisation de formation de 4 heures.

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription

Inscription en ligne sur [analyse-experts.fr](https://www.analyse-experts.fr), rubrique « Conférences d'actualité ».
Demande de renseignement sur le contenu de la conférence : conferences@analyse-experts.fr.

Convention et attestation

Une facture convention valant convention de formation vous sera envoyée suite à votre inscription en ligne.
En cas de financement par un OPCO, une convention de formation vous sera envoyée.
La convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation et une attestation de présence suite à la formation.

Paiement

Participation (TVA 20 %) : **485,00 € HT**.
Paiement par chèque ou par virement, en indiquant le nom du participant.
> À date d'échéance (le lendemain de la conférence)
IBAN : FR76 3006 6109 1300 0200 7150 102.

Accessibilité et délais d'accès

Pour toute personne en situation de handicap, merci de nous contacter 3 semaines au préalable.
Voir notre politique handicap sur notre site internet.

Annulations

Toute annulation de participation à une session de formation doit être formulée par écrit. Si elle est reçue au moins 2 semaines avant le début de la formation, aucun dédit ne sera demandé.
Passé ce délai, un dédit sera appliqué à titre d'indemnité forfaitaire. selon les conditions suivantes :

- > 30 % si l'annulation est reçue au plus tard 10 jours avant le début de la formation.
- > 50 % si l'annulation est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation.
- > 100 % si l'annulation est reçue moins de trois jours avant le jour de la formation.

Devis, factures et Conditions générales de vente

Suite à la validation en ligne de votre inscription, une facture convention, reprenant le programme et les conditions générales de vente vous sera envoyée. Sur demande uniquement, à l'adresse conferences@analyse-experts.fr, un devis ou une convention à signer électroniquement peut vous être envoyée. Les conditions générales de vente se trouve sur le site internet.
Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Traitement de données personnelles

ANALYSE EXPERTS met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité.
La société ANALYSE EXPERTS (www.analyse-experts.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par mail à l'adresse : data@analyse-experts.com.



35 rue du Louvre
75002 Paris
E-mail : contact@analyse-experts.fr
www.analyse-experts.fr